

Le Coran: Parole de Dieu incréée ?...

Question (posée par un non musulman): J'ai entendu dire que les musulmans sunnites décrivent le Coran comme étant la Parole de Dieu Incréée. Pourrai-je avoir quelques détails à ce sujet, ainsi que les arguments qui s'y rapportent ? Par ailleurs, cette doctrine sunnite, si c'en est réellement une, ne se pose-t-elle pas en contradiction avec le principe fondamental de l'Unicité de Dieu ?

Eléments de réponse: L'orthodoxie musulmane considère en effet depuis toujours que le Coran, en tant que Révélation émanant de Dieu, <u>est</u> la Parole d'Allah, et à ce titre, **ne peut en aucun cas être défini comme ayant été** « <u>créé</u>« . Cette doctrine se différencie fondamentalement de celle adoptée par différentes sectes déviantes qui, durant les premiers siècles de l'Islam, prétendaient que le Coran ne représentait pas la parole d'Allah. Selon eux donc, le Texte Révélé était « **Makhloûg** » (créé).

La Parole étant un des Attributs de perfection de Dieu, on ne peut la concevoir séparément de l'Être Suprême, à l'instar de n'importe quel autre Attribut Divin, comme l'Omniscience, l'Omnipotence etc... Donc, dans le fait de considérer le Coran comme incréé, il n'y a aucune forme d'associationnisme avec Dieu – je tiens à préciser cependant qu'on est en train de parler là du Coran en tant que Parole et Attribut de Dieu, et non pas de sa forme manuscrite ou lue. Il y a donc une différence fondamentale entre cette doctrine et le dogme chrétien qui dit par exemple que « Jésus est la Parole de Dieu faite chair ». En effet, pour nous autres musulmans, il n'est pas question de concevoir un Attribut de Dieu, en l'occurrence Sa Parole, comme une entité indépendante de Dieu Lui-Même. Il est évident qu'à partir du moment où reconnaît une existence propre à un Attribut Divin, on tombe dans une forme de dualisme.

Pour ce qui est de la base coranique de cette croyance, elle est clairement évoquée dans le récit suivant:

On demanda une fois à l'Imâm Ahmad Ibné Hambal r.a. (fondateur de l'une des quatre école juridiques les plus connus en Islam) son opinion au sujet de celui qui disait que le Qour'aane était créé. Il répondit: « C'est un Kâfir ! » On lui demanda: « Pour quelle raison le déclarez-vous « Kâfir » ? » Il dit: « A cause de versets

venant de la part d'Allah. (Allah dit dans le Qour'aane:) « Et si tu suis leurs passions après ce que tu as reçu comme <u>savoir</u> » (Sourate 13 / Verset 37). (Note: Le terme « savoir » dans ce verset désigne le Qour'aane) (L'Imâm Ahmad r.a. continue:) Le Qour'aane faisant partie du Savoir d'Allah, celui qui le considère comme étant créé devient donc Kâfir. » (Réf: « Tafsir Mounir » – Volume 1 / Page 298)

Voici quelques brefs éléments de réponse que je peux vous fournir par rapport à cette question relativement complexe. Si vous désirez étudier celle-ci plus en profondeur, je peux vous recommander les deux références suivantes en arabe:

« Tafsir Roûh oul Maâniy » de Allâmah Âloûsi Baghdâdi r.a. : Volume 1 / Pages 10 à 20.

« Charh Aqidat-out-Tahâwi » de Ibnoul 'lizz ah Hanafi r.a.: Pages 178 et suivantes.

Que Dieu illumine nos cœurs et nous guide vers la Vérité! Âmine

Wa Allâhou A'lam!

Et Dieu est Plus Savant!

https://muslimfr.com/le-coran-parole-de-dieu-increee/